



## **Évaluation périodique du doctorat en service social (Ph. D.)**

**Faculté des sciences sociales**

**Conseil universitaire du 7 mars 2017**

## ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU DOCTORAT EN SERVICE SOCIAL

### SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de doctorat en service social (Ph. D.), créé en 1987, est rattaché à la Faculté des sciences sociales (FSS). L'enseignement est sous la responsabilité de l'École de service social. Le doctorat compte 90 crédits. À la session d'automne 2015, 28 étudiants<sup>1</sup> étaient inscrits au programme, dont 64 % de femmes. Ce programme fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique du doctorat en service social remonte à 2005 (CU-2005-212).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé trois questionnaires en ligne auprès de différents groupes de personnes concernées par le programme. Par ailleurs, la direction du programme a déposé un dossier d'autoévaluation en avril 2016. Ce dossier, qui inclut les résultats des consultations, a été transmis à deux experts provenant de l'Université Carleton et de l'Université d'Ottawa. Les experts ont ensuite rencontré des acteurs touchés par le programme lors d'une visite à l'Université Laval les 19 et 20 mai 2016; ils ont déposé un rapport d'évaluation au terme de leur visite.

En mai et en juin 2016, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser la documentation disponible (le dossier d'autoévaluation incluant les résultats des consultations ainsi que le rapport des experts externes) et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur le programme, le CIEP s'est référé aux normes de pertinence et de qualité établies à partir des critères énoncés dans la *Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval*<sup>2</sup>. Il a tout d'abord identifié les principales forces du programme. Le CIEP a par la suite formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme répond bien aux normes d'évaluation. De plus, il peut avoir émis des suggestions en vue d'améliorer le programme, et ce, même si ce dernier respecte les normes. Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer des moyens pour donner suite à chacune des recommandations et des suggestions dans son plan d'action.

#### PRINCIPALES FORCES DU PROGRAMME

---

- La compétence et la disponibilité des professeurs.
- La diversité des expertises des professeurs.
- Le grand nombre de centres, instituts et équipes de recherche.
- L'employabilité des diplômés.
- Les méthodes pédagogiques bien adaptées aux objectifs des cours et à la taille des groupes.
- Les technologies numériques favorisant les apprentissages.
- Les méthodes d'évaluation des apprentissages.
- La qualité de l'encadrement des étudiants.
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles.

---

1. Le générique masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.

2. Source :

[http://www.vre.ulaval.ca/qualite\\_de\\_la\\_formation/evaluation\\_des\\_programmes/politique\\_devaluation\\_periodique/](http://www.vre.ulaval.ca/qualite_de_la_formation/evaluation_des_programmes/politique_devaluation_periodique/)

## RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

---

### *Recommandations*

- Que l'on s'assure que la séquence des cours du programme permet une progression optimale.
- Que l'on examine les causes d'abandon au programme, et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation et à réduire la durée des études.

### *Suggestions*

- Que l'on examine la possibilité de diversifier les activités de formation (ex. : stage de recherche) et les activités scientifiques (ex. : échanges avec d'autres universités, clubs de lecture, conférences-midi, groupes de discussion), et que l'on incite les étudiants ne faisant pas partie d'un centre de recherche à y participer.
- Que l'on encourage l'utilisation du plan de formation.
- Que l'on bonifie les bourses de soutien à la réussite.
- Que l'on examine la possibilité d'accroître l'offre de contrats d'auxiliaire d'enseignement réservée aux doctorants.



**Évaluation périodique du programme de  
doctorat en service social**

Plan d'action du doyen

Faculté des sciences sociales

20 février 2017

## **Introduction**

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la Faculté rédige un plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes. Le programme soumis à l'évaluation périodique est le programme de doctorat en service social.

Ce programme est rattaché à la Faculté des sciences sociales, et l'enseignement est sous la responsabilité de l'École de service social. Cette dernière est également responsable de l'enseignement du certificat, du baccalauréat et des maîtrises en service social, du certificat et du baccalauréat en criminologie, de même que du microprogramme en thérapie conjugale et familiale. Le programme de doctorat en service social occupe une place importante au sein de la Faculté des sciences sociales (FSS), de même qu'il occupe une place complémentaire au sein de l'Université Laval et du réseau universitaire canadien.

Le doctorat compte 90 crédits. À la session d'hiver 2017, 39 étudiants étaient inscrits au programme, dont 74 % de femmes. Parce qu'il s'agit d'un programme d'études supérieures axé sur la recherche scientifique, le programme de doctorat ne donne pas accès au titre réservé de travailleur social délivré par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.

La stabilité de l'effectif étudiant et le haut taux de satisfaction à la fois des étudiants inscrits et des diplômés du programme de doctorat en service social suggèrent que l'École de service social de l'Université Laval reste à l'affût du besoin périodique de bonification de son offre de formation doctorale de manière à la maintenir attrayante et utile pour la société. C'est dans cet esprit que s'inscrit ce plan d'action du doyen de la Faculté des sciences sociales.

## **État de la discipline – Les enjeux actuels de la pratique sociale**

Le service social est une discipline professionnelle dont l'objet porte sur le fonctionnement social des individus, des familles, des groupes et des collectivités. De par sa perspective de base qui place constamment l'individu en relation avec son contexte et son environnement, le service social se retrouve à la croisée du psychologique et du social dans divers domaines de recherche et d'intervention, notamment en matière de protection de la jeunesse, de soutien aux familles, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées qui éprouvent des difficultés, pour ne nommer que quelques exemples. La discipline du service social couvre également le domaine de la défense des droits des individus et des collectivités, en particulier des groupes marginalisés, discriminés ou opprimés.

Les pratiques du service social s'arriment aux divers mouvements des sociétés dans lesquelles le service social se déploie. Au cours des dernières années, le service social a connu des transformations importantes tant dans ses modes d'organisation que dans ses modèles d'intervention. Plus spécifiquement, certains facteurs de changement ont récemment affecté la pratique du travail social, facteurs dont plusieurs se sont répercutés notamment au Québec.

Dans cette lignée, le phénomène de globalisation des marchés a engendré, parmi ses impacts, l'appauvrissement de plusieurs groupes de la population et l'amplification des mouvements

migratoires. Ainsi, l'intégration et la pleine participation sociale de ces groupes économiquement vulnérabilisés de même que des personnes en situation d'immigration et provenant d'origines ethnoculturelles variées est un défi actuel du service social.

La tendance démographique lourde du vieillissement des populations vient aussi bousculer l'intervention sociale et apporte son lot de défis reliés, par exemple, à l'urbanisation, à la mobilité et à la participation sociale des personnes vieillissantes. La diversité sexuelle génère, quant à elle, le besoin de penser des politiques et des pratiques sociales (programmes, services, interventions) destinées à soutenir les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer et intersexuées (LGBTQI) en vue de préserver ou améliorer leur inclusion sociale et le respect de leurs droits et libertés.

Enfin, l'affaiblissement de valeurs traditionnelles et l'apparition de valeurs sociales nouvelles, la complexification des problèmes sociaux, la réorganisation des services sociaux ainsi que l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (Québec, Loi 21, 2009, chap. 28) sont des facteurs de changement additionnels inspirant la discipline du service social.

La recherche en service social ne doit pas être à la remorque de ces mouvements sociétaux qui affectent la pratique, mais doit, *a contrario*, se constituer comme figure de proue de manière à rester à l'avant-garde des tendances lourdes de la société et rencontrer de manière innovante les défis contemporains auxquels fait face la pratique du service social. Dans le cadre du programme de doctorat en service social, ces tendances lourdes doivent continuer de faire naître des recherches novatrices permettant de développer des approches scientifiques et des données probantes axées sur le changement planifié. Elles doivent, d'abord, interroger la discipline elle-même et, ensuite, guider l'intervention professionnelle dans une visée de justice sociale de manière à combattre l'oppression fondée sur des motifs comme la condition économique, l'origine ethnoculturelle, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, etc. La recherche doctorale en service social doit aussi permettre de soutenir les populations vulnérables, non organisées, marginalisées et discriminées, en développant les capacités des individus et des réseaux, en facilitant la relation avec les différents systèmes d'aide ainsi qu'en favorisant l'interaction entre ceux-ci.

### **Évaluation par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes**

À l'instar des autres programmes universitaires, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade. Le doctorat en service social, créé en 1987, fait ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique. La dernière évaluation périodique du programme remonte à 2005 (CU-2005-212).

En octobre et en novembre 2015, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé trois consultations pour les besoins de l'évaluation institutionnelle : 15 étudiants<sup>1</sup> ayant acquis au moins 12 crédits du programme (sur une possibilité de 25; taux de réponse de 60 %), 9 diplômés récents du programme (sur une possibilité de 13; taux de réponse de 69 %) et 19 enseignants du programme (sur une possibilité de 31; taux de réponse de 61 %). La direction du programme a déposé un dossier d'auto-évaluation en avril 2016. Les experts externes sont venus à l'Université Laval les 19 et 20 mai 2016.

Des membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) et du Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) se sont réunis à deux reprises, en mai et en juin 2016, dans le but de produire le rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du programme, et de produire un rapport synthèse d'évaluation, le CIEP a analysé tous les documents en sa possession : le dossier d'auto-évaluation produit par l'École de service social, les résultats des consultations réalisées par le VREAI (auprès d'étudiants, de diplômés et de professeurs du programme) ainsi que le rapport du comité visiteur.

### **Principales forces du programme**

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- La compétence et la disponibilité des professeurs.
- La diversité des expertises des professeurs.
- Le grand nombre de centres, instituts et équipes de recherche.
- L'employabilité des diplômés.
- Les méthodes pédagogiques bien adaptées aux objectifs des cours et à la taille des groupes.
- Les technologies numériques favorisant les apprentissages.
- Les méthodes d'évaluation des apprentissages.
- La qualité de l'encadrement des étudiants.
- Les ressources matérielles, technologiques et informationnelles

Le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes contient deux recommandations et quatre suggestions. Le présent plan d'action propose des mesures concrètes visant à améliorer le programme de doctorat en service social en fonction de ces recommandations. Les suggestions du Comité sont aussi prises en considération. Un calendrier des démarches figure à la fin de ce document.

### **Recommandations, actions proposées et actions posées au regard de celles-ci**

Ce plan d'action rappelle les deux recommandations contenues dans le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes déposé en septembre 2016, et présente les commentaires et actions proposées au regard de chacune des recommandations ainsi que les actions qui ont été posées à ce jour.

### **Recommandations [R] – actions proposées [AR]**

***R1- Que l'on s'assure que la séquence des cours du programme permet une progression optimale.***

#### ***Contexte***

Le programme de doctorat en service social totalise 90 crédits divisés de la manière suivante : 12 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 69 crédits d'activités de recherche. En l'état, l'étudiant nouvellement admis au programme est tenu de suivre le *Séminaire de doctorat I* à sa première session d'inscription, suivi du *Séminaire de doctorat II* à la session suivante. Suite à la réussite du second séminaire, l'étudiant s'inscrit à l'*Examen de doctorat I : volet rétrospectif*. Il est fortement

recommandé de terminer l'*Examen de doctorat I : volet rétrospectif* avant la fin de la deuxième année d'études. La réussite de cet examen est nécessaire pour la poursuite du programme. Après avoir complété les crédits de sa scolarité de cours et réussi son *Examen de doctorat I : volet rétrospectif*, le doctorant peut soumettre son projet de thèse (*Examen de doctorat II : volet prospectif*).

Dans l'ensemble, la grande majorité des personnes consultées dans le cadre de cette évaluation du programme considèrent que les volets rétrospectif (12/14 des étudiants et 8/9 des diplômés) et prospectif (13/14 des étudiants et 8/9 des diplômés) de l'examen de doctorat ont lieu à un moment approprié du cheminement. Néanmoins, dans leurs commentaires, quelques doctorants ont souligné la discontinuité entre les séminaires et les examens de doctorat. Ils ont exprimé l'avis selon lequel la séquence rétrospective qui débute avec le *Séminaire de doctorat I* et qui se poursuit dans l'*Examen de doctorat I : volet rétrospectif* est interrompue par la survenue, entre les deux, du *Séminaire de doctorat II*, qui, lui, est davantage prospectif. Ainsi, le *Séminaire de doctorat II* arriverait trop tôt dans le cheminement des étudiants.

Les *Séminaire I* et *Examen de doctorat I* traitent d'un contenu plus général permettant aux étudiants de développer une vision claire et critique du service social dans le contexte de la société contemporaine et d'y insérer leur objet d'étude et sa pertinence au regard du service social. Au terme du *Séminaire I*, les doctorants seraient donc aptes à entreprendre la recension des écrits qui composera leur thèse, ce que l'*Examen de doctorat I : volet rétrospectif* permet de faire. En les faisant suivre l'un après l'autre, la séquence rétrospective serait ainsi plus stratégique et permettrait une progression plus optimale des étudiantes et étudiants dans le programme.

Pour leur part, les *Séminaire II* et *examen de doctorat II* traitent d'un contenu plus particulier. Les doctorants ou les doctorantes doivent, ici, développer une vision claire et critique de l'état de la recherche en service social dans le contexte du champ de la science et bâtir une maîtrise avancée de la méthodologie de la recherche. Puisqu'il aborde notamment la question épistémologique du cadre théorique, le *Séminaire II* pourrait logiquement survenir après la réussite de la recension des écrits. L'*Examen de doctorat II* pourrait y être immédiatement adjoint de manière à optimiser la séquence prospective et faciliter la complétion du projet de thèse (incluant recension des écrits, problématique, cadre théorique, méthodologie) dans le cadre de l'*Examen de doctorat II*.

Cette opinion est partagée par des professeures et professeurs de l'École et par les experts externes. Elle est également soutenue par le directeur de programme dans son dossier d'auto-évaluation.

#### **AR-1 Actions**

La directrice de programme étudiera la possibilité de revoir la continuité des cours pour la séquence rétrospective et pour la séquence prospective. Concrètement, ce changement pourrait se présenter de la manière suivante :



Cheminement habituel (temps complet)		Cheminement proposé (temps complet)	
Session	Crédits	Session	Crédits
<b>Automne (année 1)</b>		<b>Automne (année 1)</b>	
SVS-8000 Séminaire de doctorat 1	3	SVS-8000 Séminaire de doctorat 1	3
SVS-xxxx Cours à option*	3	SVS-xxxx Cours à option*	3
SVS-xxxx Cours à option*	3	SVS-xxxx Cours à option*	3
SVS-8801 Activité recherche thèse 1	6	SVS-88X1 Activité recherche thèse 1	3
<b>Hiver (année 1)</b>		<b>Hiver (année 1)</b>	
SVS-8001 Séminaire de doctorat 2	3	SVS-8005 Examen de doctorat 1	3
SVS-xxxx Cours à option*	3	SVS-xxxx Cours à option*	3
SVS-8802 Activité recherche thèse 2	9	SVS-88X2 Activité recherche thèse 2	9
<b>Été (année 1)</b>		<b>Été (année 1)</b>	
SVS-8803 Activité recherche thèse 3	9	SVS-88X3 Activité recherche thèse 3	9
<b>Automne (année 2)</b>		<b>Automne (année 2)</b>	
SVS-8005 Examen de doctorat 1	3	SVS-8001 Séminaire de doctorat 2	3
SVS-8804 Activité recherche thèse 4	9	SVS-88X4 Activité recherche thèse 4	9
<b>Hiver (année 2)</b>		<b>Hiver (année 2)</b>	
SVS-8006 Examen de doctorat 2 **	3	SVS-8006 Examen de doctorat 2 **	3
SVS-8805 Activité recherche thèse 5	9	SVS-88X5 Activité recherche thèse 5	9
<b>Sessions suivantes</b>		<b>Sessions suivantes</b>	
SVS-8806 Activité recherche thèse 6	9	SVS-88X6 Activité recherche thèse 6	10
SVS-8807 Activité recherche thèse 7	9	SVS-88X7 Activité recherche thèse 7	10
SVS-8808 Activité recherche thèse 8	9	SVS-88X8 Activité recherche thèse 8	10
TRE-8800 Poursuite de la recherche (deux sessions max)		TRE-8800 Poursuite de la recherche (deux sessions max)	
TRE-8801 Poursuite de la recherche (cinq sessions max)		TRE-8801 Poursuite de la recherche (cinq sessions max)	

\* Cours à option choisi parmi les cours de 2e cycle offerts par l'École de service social (ULaval) ou parmi les cours de 2e ou 3e cycle offerts par une autre unité d'enseignement à l'Université Laval. Les trois cours à option peuvent être suivis à l'automne, à l'hiver ou à l'été (de l'année 1 ou 2) selon la disponibilité de l'offre de cours et la pertinence de ceux-ci dans le cheminement de l'étudiante ou de l'étudiant.

\*\*L'examen de doctorat 1 doit avoir été réussi.

Bien que le programme de doctorat en service social accepte formellement de nouveaux étudiants et de nouvelles étudiantes à la session d'automne, la directrice de programme peut exceptionnellement considérer des demandes d'admission pour la session d'hiver. Cette situation se présente, notamment, dans le cas de demandes de passage accéléré au doctorat. Telle que proposée ci-haut, la nouvelle séquence des cours du programme continuera de permettre l'admission exceptionnelle à la session d'hiver. Les personnes admises à l'hiver pourront s'inscrire à deux ou trois des cours à option faisant partie des exigences du programme (selon leur disponibilité et leur pertinence pour le projet du doctorant) en attendant de pouvoir s'inscrire au *Séminaire de doctorat I* l'automne suivant.

Une évaluation entreprise en novembre 2016 par la directrice de programme en collaboration avec le vice-décanat aux études de la Faculté des sciences sociales a permis de conclure que la nouvelle séquence proposée des séminaires et des examens de doctorat n'aura pas d'incidence négative sur la capacité des étudiants à rencontrer les différents jalons du programme de Bourse de soutien à la

réussite de la Faculté des études supérieures et doctorales (FESP). Tels qu'ils ont été présélectionnés à l'École de service social, ces jalons demeurent à la portée des doctorants inscrits à temps plein au programme. Ces jalons restent également à la portée des doctorantes et doctorants qui pourraient être exceptionnellement admis à la session d'hiver (inscription à temps plein)<sup>2</sup>.

La nouvelle séquence des séminaires et examens de doctorat est de nature à favoriser le maintien des étudiants dans le cheminement attendu et permettre à un plus grand nombre d'entre eux d'obtenir le plein montant de la bourse de réussite de la FESP, car ils seront mieux à même de réaliser leurs examens doctoraux dans les délais prescrits en raison de l'encadrement accru fourni dans les séminaires. Cette modification du cheminement pourrait ainsi potentiellement écourter d'une session la durée des études doctorales.

La nouvelle séquence des séminaires et des examens de doctorat pourrait nécessiter d'examiner le contenu pédagogique des deux séminaires de même que les exigences relatives au contenu des deux examens de doctorat de manière à s'assurer de l'arrimage le plus optimal possible entre ces deux blocs obligatoires du programme. Parallèlement, le *Guide des études de doctorat en service social* devra être remanié de manière à refléter la nouvelle séquence et le nouveau contenu potentiel des séminaires et des examens de doctorat. Dans l'ensemble, le travail à effectuer est d'une envergure qui nécessitera plusieurs mois de travail pour le comité de programme.

**R2- *Que l'on examine les causes d'abandon au programme, et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation et à réduire la durée des études.***

**Contexte**

Les données colligées dans le cadre de la présente évaluation indiquent que, sur un total de 28 personnes qui se sont inscrites au programme entre 2006-2007 et 2011-2012, 6 ont diplômé (21 %) et 9 sont encore inscrites au programme (32 %). Incidemment, le taux de persévérance est de 53 %. À titre de comparaison, pour l'ensemble des programmes de doctorat offerts à l'Université Laval le taux de diplomation est de 34 % alors qu'il est de 31 % pour tous les programmes de doctorat offerts à la FSS (cohortes 2006-2007 à 2011-2012). En moyenne, la durée des études doctorales en service social a été de 14,6 sessions d'inscription (entre 2006-2007 et 2011-2012)<sup>3</sup>, alors que, selon le *Règlement des études*, les 90 crédits du doctorat sont généralement répartis sur 8 sessions (article 119). Selon les données disponibles au CIEP lors de la rédaction de son rapport d'évaluation, la durée moyenne des études doctorales en service social serait supérieure à celle observée pour l'ensemble des programmes de doctorat offerts à l'Université Laval (13 sessions) et à la FSS (12,6 sessions) pour la même période.

**AR-2 Actions**

La directrice de programme a participé à la *Journée de réflexion sur la persévérance aux études doctorales* organisées, en août 2016, par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales. Le programme de cette journée permit de

---

<sup>2</sup> La question des jalons du programme de Bourse de soutien à la réussite de la Faculté des études supérieures et doctorales sera abordée plus loin, et sous un autre angle, à la suggestion #3, p. 10-11

<sup>3</sup> Des données récupérées dans le *Plan d'action du doyen suite au rapport d'évaluation du programme de doctorat en service social* de 2005 (p. 7) suggèrent que la durée moyenne des études doctorales pour celles et ceux ayant diplômés entre 1996 et 1999, était de 4,8 ans, soit approximativement un peu plus de 14 sessions d'inscription.

se familiariser avec la recherche de pointe sur l'abandon et la persévérance aux études doctorales au Québec, de comparer les réalités et défis existant au sein de diverses directions de programme à l'Université Laval et de générer, en table ronde, des propositions de pistes d'action.

La directrice de programme implantera un court questionnaire destiné aux étudiants ayant abandonné le programme et à leur directeur de recherche dans le but d'identifier, chaque année, les principaux motifs d'abandon du programme. La directrice de programme travaillera en collaboration avec la Faculté des sciences sociales qui dispose déjà de plusieurs questionnaires portant sur les abandons. Un rapport annuel à cet effet sera remis à la direction de l'École.

La directrice de programme invitera les directeurs de recherche à mieux respecter l'échéancier identifié dans le *Guide des études doctorales en service social* relativement aux examens de doctorat. Ce guide précise qu'« à partir du moment de l'aval du comité d'examen I relatif à la question à répondre, au plan de travail et à la liste des travaux à consulter, les étudiants auront trois (3) mois pour déposer leur document au comité d'examen » (p. 20). Grâce à la collaboration des directeurs de recherche – et à l'usage optimisé du plan de collaboration (suggestion S2 ci-dessous), le délai de soumission des examens pourrait être réduit à trois mois tel que stipulé dans le *Guide des études doctorales en service social*.

Le comité de programme examinera la possibilité de revoir le processus d'insertion d'articles dans la thèse de manière à en homogénéiser les règles d'application départementales. Une harmonisation optimale de ces règles pourrait jouer favorablement sur la durée des études, la persévérance et la diplomation des étudiants, tout en assurant l'équité pour les étudiants

À la demande de la directrice de programme, l'agente de gestion des études mettra en place une veille systématique afin d'identifier les étudiants qui ne s'inscrivent pas à une deuxième session consécutive.

La directrice de programme examinera la possibilité de créer un « mentorat par les pairs » pour les nouveaux doctorants (composante identifiée dans la *journée de réflexion sur la persévérance aux études doctorales* comme étant une piste d'action), en accordant une attention particulière aux doctorants qui ne sont pas intégrés dans un centre de recherche.

### **Suggestions [S] – actions proposées [AS]**

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP suggère d'examiner les quatre points suivants :

***S1- Que l'on examine la possibilité de diversifier les activités de formation (ex. : stage de recherche) et les activités scientifiques (ex. : échanges avec d'autres universités, clubs de lecture, conférences-midi, groupes de discussion), et que l'on incite les étudiants ne faisant pas partie d'un centre de recherche à y participer.***

#### **Contexte**

Selon la vaste majorité des étudiants (14/15) et des diplômés (6/7) sondés dans le cadre de cette évaluation, le programme devrait offrir la possibilité de réaliser un stage de recherche. Par ailleurs, la quasi-totalité des étudiants (9/10) et tous les diplômés (7/7) sont d'avis que le nombre d'activités

scientifiques sur le terrain pourrait être bonifié. Pour leur part, plusieurs étudiants (7 sur une possibilité de 12) et diplômés (5 sur une possibilité de 8) considèrent que les possibilités de participer à des échanges avec d'autres centres de recherche et d'autres universités sont modestes.

À ce chapitre, l'École de service social tient de nombreuses activités (ex. : journées d'étude, conférences midi, colloques) organisées par les équipes et les centres de recherche au sein desquels sont actifs des professeurs-chercheurs de l'École, des partenaires et des étudiants. Ces activités scientifiques traitent de problématiques variées susceptibles d'intéresser une importante portion des doctorants. Ces conférences sont largement publicisées parmi le corps professoral et chez les étudiants des trois cycles. La vaste majorité des étudiants (14/15) et des diplômés (6/7) sondés lors des consultations sont d'avis que leur directeur de recherche les encourage à participer à de tels colloques, ou journées scientifiques, de même qu'à des congrès extra-muros, et une majorité estime également que le soutien offert pour participer à de tels événements scientifiques est satisfaisant. Les experts externes ont cependant été d'avis que la participation à des activités scientifiques devrait être davantage encouragée auprès des étudiantes et des étudiants qui ne sont pas rattachés à un centre de recherche.

### **AS-1 Actions**

Le comité de programme évaluera les structures de formation existantes dans l'optique de faciliter la réalisation d'un stage de recherche au sein des études doctorales et d'en faire la promotion. Dans cet esprit, le comité de programme pourrait envisager de créer un cours de trois (3) crédits SVS-XXXX *Stage de recherche*.

Le comité de programme, les centres de recherche et les directeurs de recherche encourageront les étudiants à répéter, sur une base annuelle ou biennale, la tenue de la *Semaine de la relève étudiante en recherche* dont la première édition se tint avec grand succès du 19 au 22 septembre 2016. Issu d'une collaboration entre les étudiants du *Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque* (JEFAR) et du *Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes* (CRI-VIFF), l'événement fut fort couru par un nombre notable d'étudiants de tous les cycles. Les activités de cette *Semaine de la relève étudiante* portèrent sur la recherche à l'étranger, les défis de la rédaction, les demandes de bourse ainsi que les avenues professionnelles possibles après les études supérieures.

La directrice de programme augmentera, auprès des doctorantes et doctorants, la visibilité des activités scientifiques organisées sur une base ponctuelle ou régulière soit par l'École, au sein des centres de recherche dans lesquels les professeurs de l'École sont actifs ou dans d'autres espaces scientifiques hors campus. Depuis septembre 2016, des mesures ont été prises pour faire en sorte que toutes les publicités reçues par la directrice de programme à cet effet de même que chaque concours de bourse, offre de séminaires offerts par d'autres unités, journées-carrière, colloques soient systématiquement acheminés à tous les doctorants de l'École.

La directrice de programme, de concert avec certains professeurs de l'École, évalueront la pertinence d'organiser une séance de sensibilisation du corps professoral aux apports pouvant découler de la constitution de groupes de discussion et de soutien pour leurs doctorants respectifs. En ce sens, la directrice de programme entamera des discussions auprès de certains professeurs de l'École de service social en vue de la dispensation éventuelle de cette séance. Ces professeurs ont été sollicités en raison du fait qu'elles ou ils animent de tels groupes de discussion et de soutien pour leurs propres doctorants.

Dans cette optique, certains étudiants participant déjà à de tels groupes pourraient être invités à témoigner des bénéfices ajoutés de leur participation à ces groupes de discussion et de soutien.

La directrice de programme et les directeurs des centres de recherche dans lesquels les professeurs de l'École sont actifs constitueront un document présentant chaque centre de recherche, ses objectifs et mandats, ses collaborateurs, les projets de recherche en cours, ses publications, les formes de soutien qu'il offre, etc. Ce document sera inclus dans la trousse informationnelle distribuée, durant l'activité d'accueil, à tous les doctorants admis annuellement au programme.

## **S2- Que l'on encourage l'utilisation du plan de formation (plan de collaboration).**

### **Contexte**

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) propose un guide pour faciliter l'encadrement des étudiants. Une formation est également offerte aux professeurs à cet effet. Le Règlement des études précise à l'article 244.1 que « L'encadrement d'un étudiant peut prévoir l'utilisation du plan d'études ou du plan de collaboration, comme instrument privilégié pour assurer sa progression selon les délais prévus dans le cadre d'une formation à l'analyse, à l'intervention ou à la recherche. Ce plan est établi de façon concertée par l'étudiant et son conseiller, son directeur d'essai ou son directeur de recherche ».

Pour sa part, le *Guide des études de doctorat en service social* propose aux étudiants en service social une feuille de route qu'ils peuvent compléter avec leur directeur de recherche afin d'établir un plan de collaboration. Au total, huit étudiants (sur une possibilité de 15) ont établi un plan de collaboration avec leur directeur de recherche. Dans sa version finale du document d'auto-évaluation, le directeur de programme suggérait d'« universaliser l'usage du [plan de collaboration] en le rendant obligatoire dans un séminaire ». Selon lui, cela permettrait d'augmenter le taux de diplomation et de réduire la durée des études.

### **AS-2 Action**

La directrice de programme explorera la possibilité d'universaliser et de pérenniser l'usage du plan de collaboration. À cet effet, la directrice discutera avec les professeurs susceptibles de dispenser les séminaires de doctorat I et II de la possibilité d'intégrer le plan de collaboration dans ces cours.

La directrice veillera également à diffuser auprès des professeurs le *Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat*, développé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales<sup>4</sup>. Certaines compétences sont sanctionnées par le diplôme, mais d'autres peuvent faire l'objet d'indications dans le plan de collaboration. À terme, ceci permet à l'étudiant de mieux évaluer et faire valoir ces compétences.

Il conviendra également de bien informer les étudiants pour les responsabiliser sur l'usage du plan de collaboration, et faire en sorte qu'ils en soient aussi à l'initiative. La directrice de programme veillera à ce que l'information leur soit transmise au cours de la première session.

---

<sup>4</sup>[https://www.fesp.ulaval.ca/files/content/sites/fesp/files/documents/00\\_Avis\\_et\\_rapports\\_FESP/Guide\\_de\\_ref%C3%A9rence\\_Comp%C3%A9tences\\_a\\_developper\\_M\\_et\\_D\\_CEudes\\_20150521\\_et\\_0604\\_FESP20150721.pdf](https://www.fesp.ulaval.ca/files/content/sites/fesp/files/documents/00_Avis_et_rapports_FESP/Guide_de_ref%C3%A9rence_Comp%C3%A9tences_a_developper_M_et_D_CEudes_20150521_et_0604_FESP20150721.pdf)

### **S3- Que l'on bonifie les bourses de soutien à la réussite.**

#### **Contexte**

Les experts externes s'inquiètent du fait que les étudiants rapportent un manque de flexibilité des modalités d'octroi des bourses de réussite de la FESP (jusqu'à 14 000 \$). Sur les 22 doctorants actifs à l'École de service social au moment de la rédaction du rapport final de la CIEP, 13 n'avaient pas réussi à suivre le rythme proposé dans leur programme de bourse de soutien à la réussite. On note cependant qu'une bonne proportion d'étudiants (13/15) et de diplômés (6/7) se disent bien informés des possibilités d'obtenir un soutien financier, et le soutien financier disponible est satisfaisant, selon les étudiants (9/15) et les diplômés (6/7).

Le soutien financier est une mesure d'appui importante et le programme de bourse de réussite de la FESP offre 14,000 \$ aux étudiantes et étudiants qui franchissent les étapes de leur formation conformément au cheminement prévu dans leur programme d'études. Il convient de remarquer que presque 100 % des demandes de soutien financier faites dans le cadre du programme sont accordées aux étudiants du doctorat en service social, ce qui représente le plus haut taux pour la Faculté des sciences sociales.

En complément de la bourse de réussite octroyée à tous les étudiants peuvent s'ajouter plusieurs autres bourses. Tous les étudiants inscrits pour la première fois à un programme de doctorat à l'Université Laval ont accès à la bourse d'admission de l'Université Laval (2 000 \$). La Faculté des sciences sociales offre, de son côté, cinq (5) bourses de 3<sup>e</sup> cycle dont les montants varient de 10 000 \$ à 15 000 \$ en plus de la bourse d'excellence à l'admission au doctorat qui compte 20 000 \$ sur une période de quatre (4) ans. Pour leur part, les divers fonds de l'École de service social offrent une douzaine de bourses dont les montants varient de 2 000 \$ à 2 500 \$. Ces bourses peuvent être cumulées à la bourse de réussite. Plusieurs bourses sont offertes par les principaux centres où équipes de recherche où sont actifs les professeures et professeurs de l'École, notamment une bourse de 3<sup>e</sup> cycle associée à la Chaire de recherche en prévention de la maltraitance et deux bourses de 3<sup>e</sup> cycle offertes aux étudiantes et étudiants dont les travaux portent sur les jeunes et les familles à risque. Les étudiantes et étudiants peuvent également bénéficier des bourses d'excellence d'organismes subventionnaires tels que le CRSH (deux bourses obtenues par les étudiantes et étudiants en service social au dernier concours) et le FRQSC (deux bourses obtenues par les étudiantes et étudiants en service social au dernier concours).

#### **AS-3 Actions**

La directrice de programme, avec le soutien de l'agente et de la conseillère à la gestion des études de la FSS qui interviennent dans le programme de doctorat, évaluera le caractère réaliste des jalons dont l'atteinte balise l'obtention de la Bourse de soutien à la réussite de la FESP, notamment à la lumière du nouveau cheminement proposé en page 5 ci-haut. Elle vérifiera également si le problème soulevé par les étudiants tient à la difficulté d'atteindre les jalons ou au fait que les étudiants sont en majorité en situation d'emploi et ne peuvent donc se consacrer à temps plein à leurs études.

Les professeurs de l'École de service social et directeurs des centres de recherche dans lesquels des professeurs sont actifs seront sensibilisés, par la directrice de programme, à l'importance de bonifier

le soutien financier offert aux doctorants en leur confiant des mandats, par exemple pour l'organisation d'activités scientifiques, ou des contrats d'auxiliaires de recherche.

**S4- Que l'on examine la possibilité d'accroître l'offre de contrats d'auxiliaire d'enseignement réservée aux doctorants.**

**Contexte**

Dans l'optique de viser la bonification du soutien financier aux doctorants, le CIEP suggère d'examiner la capacité d'enrichir, au sein de l'École, l'offre de contrats d'auxiliaire d'enseignement. Le programme de doctorat en service social vise notamment à contribuer à la relève du corps professoral au sein de la discipline au Canada et à l'étranger. La Faculté des sciences sociales est très sensible au développement des compétences et aptitudes reliées à l'enseignement et à l'encadrement pédagogique chez les doctorantes et doctorants. De longue date, l'École a été partie prenante de l'immersion des doctorants dans l'enseignement et la recherche, soit en leur offrant des contrats à titre d'auxiliaire d'enseignement ou de recherche. L'offre de contrats d'auxiliaire de recherche a été jugée satisfaisante par 9 étudiants (sur une possibilité de 13) et 5 diplômés (sur une possibilité de 6).

Quant à la possibilité d'obtenir un contrat d'auxiliaire en enseignement, celle-ci a été jugée satisfaisante par 7 étudiants (sur une possibilité de 12) et tous les diplômés (7/7). Selon les experts externes, les occasions pour les doctorants d'obtenir un contrat d'auxiliaire d'enseignement sont inégales selon les années. Il apparaît souhaitable d'accroître l'offre de ce type de contrats d'auxiliaire aux doctorants dans le futur.

Soulignons toutefois que plusieurs doctorants occupent déjà un emploi pendant leurs études, plusieurs comme travailleurs sociaux dans des milieux, lesquels peuvent être moins intéressés par des contrats d'auxiliaires d'enseignement ou de recherche.

Les données analysées dans le rapport d'auto-évaluation du programme suggèrent qu'en 2015-2016 un total de cinq cours avaient été attribués à des doctorantes ou doctorants de l'École. En 2016-2017, ce nombre grimpa à neuf cours. Il s'agit d'une préoccupation importante à l'École et des mesures immédiates ont été prises en tenant compte des règles de conventions collectives pertinentes.

**AS-4 Actions**

La directrice de programme et les professeurs de l'École présenteront aux doctorants nouvellement admis qui sont en recherche d'emploi, les offres de contrats d'auxiliaire d'enseignement disponibles à l'École à chaque session. Les étudiants nouvellement admis au programme seront invités à solliciter leur directeur de recherche quant à de tels contrats et à visiter régulièrement le site du *Service de placement* de l'Université Laval (SPLA). Une telle présentation/invitation pourrait s'intégrer dans l'activité annuelle d'accueil ou par le biais d'un courriel aux nouveaux admis transmis le plus tôt possible avant le début de chaque session. De plus, le directeur de l'École et les directeurs et directrices de recherche évalueront la possibilité de bonifier l'offre de cours en tenant compte des conventions collectives en vigueur.

## Remerciements

Le doyen tient à remercier plusieurs personnes qui ont rendu possible ce processus d'évaluation du programme de doctorat. Il remercie les membres de la direction de l'Université, de la Faculté des sciences sociales (FSS) et de l'École de service social qui sont venus à la rencontre des deux évaluateurs externes, Monsieur Adje van de Sande, professeur à l'École de service social de l'Université Carleton et Monsieur Nérée Saint-Amand, professeur à l'École de service social de l'Université d'Ottawa à qui le doyen exprime sa gratitude. La contribution du personnel de soutien de la Faculté des sciences sociales doit aussi être soulignée pour sa compilation de données importantes. Le doyen tient à remercier tous les participants aux diverses consultations menées dans le cadre de cette évaluation. Il remercie également les membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) qui ont participé à la présente évaluation, soit :

- M<sup>me</sup> Isabelle Clerc, professeure, Faculté des lettres et des sciences humaines.
- M. Luc Giasson, professeur, Faculté de médecine dentaire.
- M<sup>me</sup> Hélène Johnson, adjointe au vice-recteur aux études et aux activités internationales, VREAI.
- M<sup>me</sup> Lucie Lauzière, professeure, Faculté de droit.
- M<sup>me</sup> Jocelyne Mathieu, professeure, Faculté des lettres et des sciences humaines.
- M. François Pothier, vice-recteur adjoint à la qualité de la formation et à l'appui à la réussite, VREAI.

Le doyen.



François Gélineau



**ÉCHÉANCIER**  
**Doctorat en service social**  
**Faculté des sciences sociales**

No	Recommandations [R] Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsable
R1	Que l'on s'assure que la séquence des cours du programme permet une progression optimale.	Sept. 2018	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Étudier la possibilité de revoir l'ordonnement des séminaires de doctorat et des examens de doctorat I et II.</li> <li>2. Modifier le <i>Guide des études de doctorat en service social</i> de manière à refléter la nouvelle séquence des cours séminaires/examens.</li> </ol>		Comité de programme
R2	Que l'on examine les causes d'abandon au programme, et que l'on mette en place des mesures visant à améliorer la diplomation et à réduire la durée des études.	Août 2016  Sept. 2017  Janv. 2020	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Développer et implanter un court questionnaire destiné aux étudiants ayant abandonné le programme et à leur directeur de recherche dans le but d'identifier les principaux motifs d'abandon du programme.</li> <li>3. Inviter les directeurs de recherche à mieux respecter l'échéancier identifié dans le Guide des études doctorales en service social relativement aux examens de doctorat.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Participer à la <i>Journée de réflexion sur la persévérance aux études doctorales</i> organisée, en août 2016, par la Faculté des sciences de l'éducation en collaboration avec le Vice-rectorat à la qualité de la formation et appui à la réussite.</li> </ol>	Directrice de programme  Directrice de programme Vice-décanat aux études  Directrice de programme

**ÉCHÉANCIER**  
**Doctorat en service social**  
**Faculté des sciences sociales**

No	Recommandations [R] Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsable
		Sept. 2019	4. Envisager la possibilité de revisiter la thèse par articles de manière à veiller au maintien de l'uniformité des exigences au sein de l'École.	Comité de programme	
		Sept 2017	5. Instaurer une veille systématique pour les étudiants et étudiantes qui ne s'inscrivent pas à une deuxième session consécutive.	Vice-décanat aux études, Faculté des sciences sociales	
		Sept 2018	6. Examiner la possibilité de créer un « mentorat par les pairs » pour les nouveaux doctorants et doctorantes.	Comité de programme	
S1	Que l'on examine la possibilité de diversifier les activités de formation (ex. : stage de recherche) et les activités scientifiques (ex. : échanges avec d'autres universités, clubs de lecture, conférences-midi, groupes de discussion), et que l'on incite les étudiants ne faisant pas partie d'un centre de recherche à y participer.	Sept 2017  Janv. 2017  Depuis sept 2016	1. Évaluer les manières d'utiliser les structures de formation existantes pour faciliter la réalisation d'un stage de recherche au sein des études doctorales et en faire la promotion.  2. Encourager les étudiants à répéter, sur une base annuelle ou biennale, la tenue de la Semaine de la relève étudiante en recherche dont la première édition se tint avec grand succès du 19 au 22 septembre 2016.	Comité de programme  Comité de programme, centres de recherche, doctorants	Comité de programme  Directrice de programme

**ÉCHÉANCIER**  
**Doctorat en service social**  
**Faculté des sciences sociales**

No	Recommandations [R] Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsable
		Sept. 2017	4. Évaluer la pertinence d'organiser une séance de sensibilisation du corps professoral aux apports pouvant découler de la constitution de groupes de discussion et de soutien pour leurs doctorants respectifs.	visibilité des activités scientifiques organisées sur une base ponctuelle ou régulière soit par l'École, au sein des centres de recherche dans lesquels les professeurs et professeurs de l'École sont actifs ou dans d'autres espaces scientifiques hors campus.	Directrice de programme, certains professeurs de l'École
		Sept. 2018	5. Constituer un document de présentation des centres de recherche dans lesquels des professeurs de l'École sont affiliés. Inclure dans la trousse informationnelle distribuée aux doctorants admis annuellement au programme.		Directrice de programme, centres de recherche
S2	Que l'on encourage l'utilisation du plan de formation.	Sept. 2017	1. Explorer la possibilité d'universaliser l'usage du plan de collaboration en rendant sa constitution obligatoire dans la scolarité des doctorants.		Comité de programme

**ÉCHÉANCIER**  
**Doctorat en service social**  
**Faculté des sciences sociales**

No	Recommandations [R] Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsable
		<p>Janv. 2017</p> <p>2. Diffuser auprès des professeurs le <i>Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat</i>, développé par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.</p> <p>Sept. 2017 (annuellement)</p> <p>3. Informer les étudiants, durant la première session, pour les responsabiliser sur l'usage du plan de collaboration, et faire en sorte qu'ils en soient aussi à l'initiative.</p>		<p>Directrice de programme</p> <p>Directrice de programme</p>	
S3	Que l'on bonifie les bourses de soutien à la réussite.	<p>Mai 2017</p> <p>1. Évaluer le caractère réaliste des jalons dont l'atteinte balise l'obtention de la Bourse de soutien à la réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.</p> <p>Sept. 2017 (annuellement)</p> <p>2. Examiner la possibilité de bonifier le soutien financier offert aux doctorants et doctorantes en leur confiant des mandats, par exemple pour l'organisation d'activités scientifiques.</p>		<p>Directrice de programme, Vice-décanat aux études</p> <p>Professeurs de l'école, centres de recherche dans lesquels les professeurs de l'École sont actifs.</p>	
S4	Que l'on examine la possibilité d'accroître l'offre de contrats d'auxiliaire d'enseignement réservée aux doctorants.	<p>Sept. 2017</p> <p>1. Présenter, aux doctorants nouvellement admis qui sont en recherche d'emploi, les offres de</p>		<p>Directrice de programme, professeurs et professeurs de l'École.</p>	

**ÉCHÉANCIER**  
**Doctorat en service social**  
**Faculté des sciences sociales**

No	Recommandations [R] Suggestions [S]	Session anticipée de réalisation	Actions proposées par la faculté	Actions réalisées ou en cours de réalisation par la faculté, s'il y a lieu	Responsable
		Sept. 2016 (annuellement)	contrats d'auxiliaire d'enseignement disponibles à l'École à chaque session.	2. Évaluer la possibilité de bonifier l'offre de cours en tenant compte des conventions collectives en vigueur.	Directeur de l'École